

« Simplification administrative : pas seulement une déclaration d'intention ! »

Toute la presse agricole en parle depuis deux semaines, le rapport d'enquête du Collège des Producteurs relatif à la surcharge administrative en agriculture souligne la nécessité d'une simplification, conjointe à une bonne information sur des règles clairement fixées et adaptées aux réalités quotidiennes des agriculteurs.

C'est l'occasion pour l'ARSIA de rappeler que ce grand principe de simplification administrative considérée depuis peu par beaucoup comme la panacée universelle pour soulager le secteur agricole, nous l'avons instauré et promu comme axe principal de soutien à nos membres depuis près de 10 ans, en mettant en route le projet CERISE en 2007.

Les utilisateurs pionniers se souviendront que le tout premier acte de simplification consistait à fournir, via CERISE, notre « Centre d'Enregistrement et de Régulation de l'Information aux Services de l'Élevage »,

les données signalétiques de base des bovins pour une communication unique, d'une part vers la base nationale de données Sanitrace, et d'autre part vers la base de données de l'awé.

Depuis lors, de nombreux organismes, officiels ou privés, bénéficient eux aussi de données de troupeaux communiquées une seule fois par l'éleveur naisseur (avec son accord!), puisqu'une quinzaine de partenaires utilisent maintenant un accès CERISE pour leurs besoins d'information et de gestion.

Bien entendu, tout cela ne s'est pas construit sans difficultés, car à côté des limites imposées par la législation relative à la protection des données, il a fallu convaincre les partenaires les plus méfiants que l'ARSIA ne jouait pas les gendarmes à ce carrefour de l'information et ne souhaitait pas non plus se réserver égoïstement toutes les données collectées par cette voie.

C'est encore ce principe de simplification et de collecte unique qui prévaut aujourd'hui dans le projet BIGAME que nous développons en collaboration avec l'awé et dont peuvent désormais bénéficier les vétérinaires d'exploitation, toujours un peu plus sollicités dans l'encadrement légal de l'utilisation des médicaments et autres antibiotiques.

Pour répondre totalement aux besoins de BIGAME, et surtout ne pas imposer un surplus de travail aux praticiens ruraux, CERISE s'est une nouvelle fois adapté en prévoyant un lien direct avec tous les logiciels de gestion vétérinaires intéressés, comme il l'a fait en son temps avec les logiciels de gestion de troupeaux.

A partir d'un minimum d'efforts et avec un coût partagé, cette bonne organisation de la collecte des données de traçabilité, d'élevage, de production et de santé animales permet déjà à de nombreux utilisateurs de profiter

des informations utiles et nécessaires pour améliorer l'efficacité de leurs activités, mais surtout pour répondre plus rapidement aux grands enjeux économiques des filières de la production animale et de l'agriculture en général.

Cette mise en commun des données, pour un partage et une utilisation des informations enregistrées à grande échelle, n'est rien moins qu'une ébauche du « business model » évoqué tout récemment en conclusion de la leçon inaugurale qui traitait du « Big Data - Smart Farming », lors de la cérémonie d'ouverture de l'année académique de la Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'une prochaine édition...

Jean Detiffe,
Président de l'Arsia

Un nouveau Vice-Président au Conseil d'Administration

En septembre dernier, le Dr Christophe Uystepuyt, praticien vétérinaire à Taintignies et administrateur à l'ARSIA, a été élu Vice-Président du CA, à la succession du Dr Roland Distexhe. En tant que vétérinaire, il y représentera la profession tout au long de son mandat. Pour vous le présenter, la rédaction d'Arsia Infos est allée à sa rencontre ...

AI : Comment envisagez-vous votre rôle, votre mission dans un CA tel que celui de l'ARSIA, en tant que vétérinaire et représentant de la profession ?

Chr. Uystepuyt : Je siége au Conseil d'Administration de l'ARSIA en tant que vétérinaire représentant du Hainaut depuis juin 2013. J'y ai découvert une réelle opportunité pour promouvoir et défendre le rôle clé du praticien rural comme acteur indispensable à la santé et à la production des animaux de rente. Le CA est précisément un espace de discussions et de décisions prises dans le respect des obligations émanant des autorités et qui ont un impact direct et concret sur le quotidien de tous les intervenants du monde de l'élevage wallon.

Etre à la source de l'information et orienter la mise en œuvre des plans stratégiques du monde de l'élevage est très stimulant et enrichissant sur le plan personnel. D'autre part, partager mon expérience de chercheur et de praticien rural depuis plus de 20 ans apporte un regard « pratico-pratique » bien en phase avec les réalités du terrain.

Améliorer la santé des animaux et donc la rentabilité des élevages est et restera mon premier objectif tant dans ma clientèle qu'au niveau de l'ARSIA.

AI : Comment concevez-vous la collaboration vétérinaires - éleveurs - ARSIA telle qu'elle est actuellement et vers quoi doit ou devrait-elle tendre ?

Chr. Uystepuyt : Le concept « One Health » est bien plus qu'un truc « à la mode »... Chaque vétérinaire doit intervenir dans sa pratique en gardant en tête qu'il est un acteur indispensable à la santé globale notamment via la qualité irréprochable des denrées alimentaires d'origine animale issues de nos élevages. Dans ce contexte, l'ARSIA, les éleveurs et les vétérinaires sont des partenaires de chaque instant : identifier au plus vite le(s) pathogène(s) responsable(s) d'une maladie connue ou émergente, mettre en place un plan de lutte et de prévention adapté et approprié à chaque élevage pour ensuite garantir et maintenir un statut sanitaire optimal.

Le rôle de vétérinaire sentinelle trouve aussi tout son sens dans le partenariat quotidien entre les praticiens et les laboratoires de l'ARSIA.

Enfin, la collaboration « vétérinaires-ARSIA » se doit aussi d'être attentive aux besoins futurs de l'élevage et de ses acteurs : je citerai en vrac qu'il faut une réflexion sur les nouveaux outils de diagnostic, l'accompagnement en matière de biosécurité, les alternatives aux antibiotiques et aux thérapies classiques (quid des

Le Dr Christophe Uystepuyt a obtenu le diplôme en Médecine Vétérinaire en 1995 et en Sciences Vétérinaires (PhD) en 2000. Il possède également le certificat de formation aux Aspects juridiques de l'expertise vétérinaire en 2002. Outre la pratique rurale, Chr. Uystepuyt est :

- Membre effectif du Bureau Francophone de la Société Belge Francophone de Buiatrie
- Diplômé du « European College in Bovine Health Medicine (ECBHM) »
- Vice-Président du Bureau Francophone de la Société Belge Francophone de Buiatrie
- Vice-Président du Cercle des Vétérinaires du Tournaisis
- ... et praticien rural depuis plus de 20 ans



pré-biotiques, des pro-biotiques, des phages bactériens, des auto-vaccins, ... ?), la digitalisation et la numérisation des démarches administratives, etc ...

AI : Que souhaiteriez-vous voir renforcer à l'ARSIA, à terme... ?

Chr. Uystepuyt : L'ARSIA, c'est avant tout une équipe de professionnels avec une grande compétence et une expertise. Pérenniser ces atouts en

tant qu'acteur majeur de la santé et de l'identification animales, c'est aussi être à l'écoute de son personnel. Il faut lui donner le cadre, les moyens, les outils et les technologies nécessaires pour assumer sa mission actuelle et future.

Une évolution constante et cohérente de l'ARSIA en accord avec les attentes de ses partenaires du monde de l'élevage, devrait assurer son rôle primordial d'acteur-clé de la santé animale.

Nouveau projet GPS

Antibiorésistance en élevage bovin wallon

En élevage bovin, trois secteurs sont hautement consommateurs d'antibiotiques. La néonatalogie et en particulier les pathologies digestives des jeunes veaux, les maladies respiratoires et la santé mammaire.



Les données sur les antibiogrammes réalisés à l'ARSIA nous enseignent que dans nos conditions d'élevage, les plus grandes évolutions en matière d'antibiorésistance concernent les bactéries *E. coli* présentes dans le système digestif. Par ailleurs, en parallèle de ces analyses sur les prélèvements ou après autopsie, des suivis sur les bactéries présentes dans l'environnement sont organisés chaque année au niveau européen. Bien que les niveaux de résistance soient différents entre les deux approches, il en ressort que les tendances sont similaires.

En ce début de réforme de l'utilisation des antibiotiques en élevage, collecter un ensemble de données d'antibiorésistances tant sur des bactéries pathogènes que sur des bactéries présentes dans l'environnement de l'animal se révèle être un outil précieux. Ces données peuvent en effet servir d'indicateurs dans l'application et l'évaluation des thérapies antibiotiques mises en place dans nos élevages.

Concrètement

C'est dans le contexte des diarrhées de veaux, poste majeur de consommation d'antibiotiques dans nos élevages, que notre projet s'adresse aux éleveurs confrontés à ce problème.

En concertation avec le vétérinaire, les prélèvements nécessaires seront réalisés sur animaux

malades ou morts, si possible avant traitement, via des écouvillons rectaux ou échantillons de matières fécales. Les veaux morts envoyés en autopsie seront accompagnés d'un historique fourni par le vétérinaire, afin d'être intégrés au projet GPS. Les cultures bactériennes sont à charge du projet tandis que les antibiogrammes sont financés par l'ARSIA pour les adhérents à ARSIA+, il n'en coûte donc rien à l'éleveur, excepté l'autopsie et les honoraires du vétérinaire.

Un retour utile au vétérinaire et à l'éleveur

Les résultats, en plus de l'orientation thérapeutique à adopter, seront intégrés à l'historique des résultats de l'exploitation s'ils existent et situés par rapport à la tendance régionale de manière à ce que le vétérinaire et l'éleveur puissent se situer face à cette problématique.

A titre d'exemple, les données que nous révèlent les profils d'antibiorésistances des *E. coli* isolés sur veaux morts de diarrhée et autopsiés à l'ARSIA ne justifient l'usage des fluoroquinolones, antibiotiques classés « critiques », que dans environ 5% des cas. Hors les données sanitaires qui accompagnent ces mêmes veaux en renseignent l'usage dans 54% des cas ...

Un second volet du projet GPS entreprendra une comparaison de l'antibiorésistance des *E.*

Ce qu'il faut savoir et retenir...

Le recours au laboratoire de diagnostic et à l'antibiogramme n'est pas un réflexe habituel dans la grande majorité des exploitations bovines wallonnes. Nous constatons que seul 1 élevage sur 2 y fait appel... L'amélioration de la situation en matière d'antibiorésistance passe pourtant par là.

Dans un élevage, dès l'apparition d'un problème, **1 ou 2 antibiogrammes par an et par problème sanitaire suffisent** la plupart du temps pour déterminer la bonne réponse thérapeutique!

Connaître la résistance des bactéries présentes dans l'environnement de l'animal est aussi intéressant et important que de connaître les bactéries qui le rendent malades.

L'éleveur adhérent à ARSIA+ et participant au projet GPS bénéficie de la gratuité des analyses et des antibiogrammes. Seules les autopsies éventuelles sont à sa charge ainsi que les honoraires du vétérinaire.

coli pathogènes et environnementaux, dans le temps, au sein d'une même exploitation.

Tracer l'ennemi et son profil...

Pour ce faire, dans une centaine de fermes pilotes volontaires, avant tout traitement antibiotique, un prélèvement sera réalisé sur un ou plusieurs veaux diarrhéiques ainsi que sur deux veaux contemporains sains. Ces derniers représentent la part dite « environnementale ». En fin de saison d'étable, de nouveaux prélèvements seront réalisés sur 2 veaux sains et, s'il y en a, sur des veaux malades. Ces prélèvements

seront répétés la saison hivernale suivante dès le premier veau malade. Le germe responsable sera ainsi tracé et surveillé...

Au laboratoire, sur ces 2 types de prélèvements, une culture bactériologique et un antibiogramme seront réalisés sur les *E. coli* pathogènes et une souche d'*E. coli* « environnementale » par veau sain.

Les données environnementales et pathologiques seront alors comparées afin d'évaluer le caractère prédictif du prélèvement d'environnement et l'impact des traitements antibiotiques sur l'apparition d'antibiorésistance dans l'environnement des animaux...

Plans de lutte

BVD | Un IPI dans votre élevage? Réagissez sans plus tarder!

Depuis le 1^{er} janvier 2015, sur les 9 049 troupeaux naisseurs wallons, un peu plus d'1 sur 10 ont déploré la naissance d'au moins un IPI. Ce qui revient à dire que 10% des troupeaux sont infectés. Parmi ceux-ci, seuls 4 troupeaux infectés sur 10 ont réalisé un dépistage des bovins non certifiés de leur troupeau, étape pourtant indispensable à l'assainissement en repérant les IPI présents en vue de les réformer au plus vite.

Dès le 1^{er} janvier 2017, le plan de lutte BVD obligatoire entrera dans sa deuxième phase.

Celle-ci commence avec l'obligation de tester tout animal de statut inconnu avant de pouvoir le commercialiser à d'autres fins que l'abattoir. Seuls les bovins « Non IPI après examen » ou « Non IPI par descendance » pourront donc être commercialisés.

De plus, des **mesures plus contraignantes pour les troupeaux infectés** (= troupeau où un IPI est né ou a séjourné) seront d'application **dès parution du nouvel arrêté royal** (prévue pour le mois d'avril au plus tard):

- la réforme obligatoire de tout animal au statut IPI en moins de 45 jours.
- la réalisation obligatoire d'un bilan c'est-à-dire le dépistage obligatoire de tous les bovins de statut inconnu dans un délai de trois mois (donc pour le mois de juillet au plus tard).
- **l'arrêt des aides** du Fonds de Santé bovin, à savoir l'intervention pour le dépistage des mères de veaux positifs, pour l'acte d'euthanasie du veau IPI et l'intervention dans les bilans.

Actuellement, une aide du Fonds de Santé de 5€ TTC par analyse et l'intervention de la mutuelle ARSIA+, ramène le **coût des analyses d'un bilan à 0€** pour les troupeaux infectés en ordre de cotisation ARSIA+.

Pour en bénéficier, il est nécessaire :

1. de s'engager à réformer tous les IPI présents ou à venir dans un délai de 3 mois maximum (en attendant la nouvelle législation) via le contrat « DEPIREF », disponible auprès du service de l'Administration de la santé de l'ARSIA.
2. de réaliser ce bilan avant le 31 décembre 2016.

Infos: Service Administration de la santé de l'ARSIA

Téléphone : 083 23 05 15 option 4 / E-mail : admin.santé@arsia.be

IBR | Objectif: une Belgique indemne d'IBR en 2022

L'objectif de la lutte IBR initiée en 2007 et rendue obligatoire en 2012 était l'éradication du virus et l'assainissement de l'ensemble des cheptels belges. La première étape d'identification des troupeaux infectés afin d'y appliquer une vaccination généralisée (statut I2) pour les assainir progressivement et les amener à leur rythme vers un statut indemne (statut I3) touche à sa fin. 25% des élevages actuellement encore I2 sont « poussés » vers l'obtention d'un statut indemne. A partir du 1^{er} janvier 2018, de nouvelles modalités liées au statut I2 vont entrer en vigueur de sorte que ce statut va devenir financièrement intenable pour les troupeaux naisseurs.

Il reste moins de 15 mois aux cheptels I2 pour réaliser les démarches en vue de passer au statut I3.

Actuellement

Les troupeaux I2 doivent réaliser annuellement un sondage sérologique (sur le sang) préférentiellement réalisé sur les animaux âgés de 12 à 24 mois.

- Soit une infection est détectée, auquel cas le vétérinaire doit administrer lui-même les vaccins et l'éleveur revoit sa gestion des achats.
- Soit le sondage est favorable (100 % négatif), auquel cas la réalisation d'un BILAN pour passer en I2D est vivement encouragée.

NB: Les troupeaux de veaux d'engraissement et d'engraissement PUR sont exemptés de sondage et de bilan sérologiques, en plus de bénéficier de modalités plus souples pour l'acquisition et le maintien du statut I2.

Fin 2016 (dès publication de l'Arrêté royal prévue pour le mois de novembre)

- Les troupeaux I1 seront bloqués: tout départ de bovins en ce compris vers un abattoir national sera interdit.
- La mise en prairie de bovins sera interdite (déjà d'application).
- La détention de bovins sera interdite (déjà d'application).

Dès le 1^{er} janvier 2018, dans les troupeaux I2

- Les vaccinations IBR seront réalisées uniquement par le vétérinaire (NB: la délégation de la vaccination à l'éleveur restera possible dans les troupeaux I3).
- Le bilan sérologique annuel sera obligatoire pour les animaux de plus de 12 mois.
- Une prise de sang sera obligatoire avant la vente.
- Des restrictions de mouvements seront appliquées aux bovins issus de troupeaux I2:
 - Animaux testés gE+ ? Uniquement vers l'abattoir ou vers un troupeau d'engraissement pur.
 - Animaux confirmés gE- avant la vente ? Uniquement vers un autre troupeau I2 ou abattoir.

Bulletin épidémiologique

Santé animale - Avortement / Bulletin n° 11 - octobre 2016

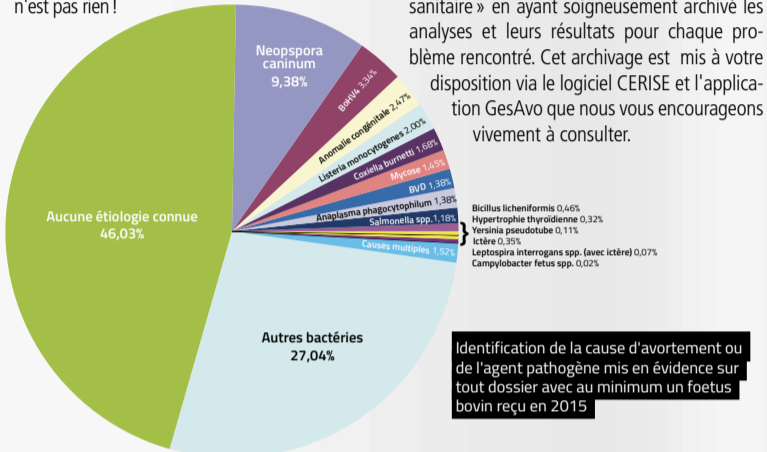
Réseau Wallon d'Epidémio-Surveillance des Avortements Bovins

Assurer un retour d'informations vers le terrain en ce qui concerne les **avortements bovins** fait partie des priorités de l'ARSIA. Ce bulletin trimestriel vise à partager les informations et à créer un poulx commun aux acteurs de la surveillance des avortements en Wallonie (Éleveurs - Vétérinaires - ARSIA - AFSCA).

Pour plus d'informations
Dr. Laurent Delooz
 @ avo@arsia.be
 ☎ 083 23 05 15 - option 4

Pourquoi analyser les avortements dans mon élevage? En plus, on ne trouve jamais rien...

C'est faux! Au laboratoire de l'ARSIA, la cause de l'avortement a été identifiée avec certitude dans près de 27% des cas en 2015. Il reste donc encore plus de 70% des cas pour lesquels la cause de l'avortement est inconnue ou incertaine... et ce n'est pas rien!



Identification de la cause d'avortement ou de l'agent pathogène mis en évidence sur tout dossier avec au minimum un foetus bovin reçu en 2015



"Giant black hole"... soit le problème des avortements non identifiés.

Il faut chercher ailleurs, aussi...

Lorsque le nombre d'avortements met en péril la rentabilité de l'exploitation et qu'aucune cause n'est établie, cette absence de diagnostic pose un grave et réel problème. Bien connu en matière d'avortements, il est qualifié par certains de « Giant black hole », soit un trou noir géant. Si par définition on ne sait de quoi il est composé... on peut toutefois envisager les hypothèses les plus probables.

Causes infectieuses

Virus, bactéries, parasites ...

- Germes « exotiques - émergents »
- Germes « connus » mais :
 - difficiles à mettre en culture au laboratoire et donc à diagnostiquer
 - devenus « non viables » suite aux traitements déjà instaurés tels les antibiotiques ou à la qualité médiocre de l'échantillon

Causes non-infectieuses

Déséquilibre important de la ration alimentaire (acidose du rumen,...)

- Intoxications :
 - Mycotoxines (Zéaralénone, Toxine T2,...)
 - Plantes (Astragale, pin,...)
 - Phyto-oestrogènes
- Polluants naturels : nitrates, plomb,...
- Maladies (non-abortives) affectant la mère (libération de toxines fatales pour le fœtus,...)

- Gémellité
- Génétique (dans ce cas, l'avortement est généralement plus précoce)
- Carence en oligo-éléments (Iode,...)
- Médicaments
- Stress thermique important (rare)
- Traumatismes, chocs (rare)

Dans certains cas d'intoxication, de carence, etc. l'avortement s'accompagne d'autres symptômes et est rarement le seul signe clinique visible. Il est possible d'investiguer une des pistes ci-dessus en faisant appel à votre vétérinaire lequel pourra compter sur notre service (cf ci-dessous) pour l'aider à « creuser » le problème.

Conclusion

Malgré un panel d'analyses comprenant une quinzaine de maladies abortives connues (voir Arsia Infos de juillet), il reste encore un taux important d'avortements non élucidés. Pour des raisons budgétaires et l'obtention d'un rapport coût/bénéfice correct, le panel standardisé d'analyses ne peut englober systématiquement toutes les causes d'avortement possibles et imaginables. Une série d'agents infectieux viraux et bactériens sont impliqués dans les avortements mais les méthodes d'analyses actuelles nécessitent de choisir a priori les agents dont on souhaite détecter la présence, eu égard à leur dangerosité pour l'homme ou leur haut pouvoir de contagion au sein du troupeau. A l'avenir, de nouvelles méthodes telle que la technique dite de « séquençage nucléotidique » offrent toutefois une alternative séduisante par rapport aux diagnostics actuels. Récemment, la découverte du virus de Schmallenberg a bénéficié de cette technique et en a démontré l'intérêt pour identifier des germes pathogènes émergents. Il faut s'en réjouir car face aux nécessités de rentabilité de l'élevage et d'utilisation raisonnée des antibiotiques, il est essentiel de connaître la cause de l'avortement afin de mettre en place les mesures thérapeutiques et prophylactiques appropriées.

Une question ?

- Chaque troupeau est unique et nécessite des solutions particulières... C'est pourquoi l'ARSIA souhaite connaître vos attentes au sujet du « Protocole Avortement ». Votre avis nous intéresse !
- Une question à propos des résultats d'analyses « Avortements » ? Nous sommes là pour y répondre.
- Vous faites partie d'un groupe d'éleveurs et vous souhaitez en savoir plus sur les avortements bovins ? Parlez-en et demandez une formation.

Actualités

Un cas de fièvre catarrhale ovine à nos frontières



Fin septembre, la France a confirmé un cas de fièvre catarrhale ovine de sérotype 8 dans le département de la Meuse, à environ 85 kms de la frontière avec la province de Luxembourg. Contrairement aux régions du centre et de l'est de la France, le virus ne semble pas encore s'y disperser, via les moucheron vecteurs infectés.

A ce jour, l'AFSCA et les autorités luxembourgeoises ont décidé de ne pas délimiter une zone réglementée, ni en Belgique ni au Luxembourg. Cela ne sera le cas que si de nouvelles infections dans les semaines prochaines attestent d'une circulation active du virus dans la région frontalière.

La vaccination est le seul moyen efficace pour protéger les ruminants contre une infection. Nous vous encourageons vivement, si

ce n'est encore fait, à appeler votre vétérinaire pour vacciner vos cheptels bovins et ovins.

Il est également demandé aux détenteurs et vétérinaires de rester vigilants. Actuellement, la maladie est dépistée comme suit :

- Lors de suspicion clinique, le vétérinaire envoie à l'ARSIA les prélèvements nécessaires en vue d'une analyse de laboratoire.
- Si l'ARSIA observe dans le cadre du protocole Avortement des signes évoquant la fièvre catarrhale ovine (par exemple un fœtus avec malformation cérébrale), la présence du virus est systématiquement recherchée.
- Enfin, l'introduction du virus par des animaux issus de zones contaminées ailleurs en UE est également systématiquement

dépistée. A cette fin, des prélèvements doivent être réalisés sur tous ces animaux endéans les 2 jours ouvrables qui suivent leur arrivée en Belgique en vue d'une analyse par l'ARSIA.

Par ailleurs, dans le cadre de plusieurs mesures de veille sanitaire menées à l'ARSIA et soutenues par les Provinces de Hainaut et du Luxembourg, nous maintenons la recherche d'anticorps FCO dans le lait de tank et le diagnostic systématique à partir du sang, sur chaque avorton bovin. Sur près de 1000 avortons testés, six cas « non négatifs » ont été détectés. Après investigation, il s'agissait heureusement de réactions « faussement positives ».

Plus d'information sur le site web:

www.favv.be/santeanimale/fievrecatarrhale/

Tuberculose bovine: premier foyer découvert en 2016



Le 30 septembre dernier, un premier foyer de tuberculose bovine a été confirmé pour cette année dans une exploitation laitière en province de Hainaut, après constatation de lésions suspectes d'une vache laitière à l'abattoir. Cette exploitation a officiellement été déclarée foyer avec pour conséquence un abattage total.

La Belgique demeure à ce jour officiellement indemne de tuberculose au niveau européen. Elle souhaite conserver ce statut,

non remis en cause par la découverte de ce dernier cas sporadique d'autant que ce foyer faisait partie des fermes en contact avec le foyer de l'épisode précédent.

On n'est jamais trop à l'abri

Nous ne pouvons qu'insister auprès de chaque éleveur sur la nécessité de **respecter strictement les mesures de biosé-**

rité indispensables lors de tout achat de bovin.

Et pour ce faire, de tout mettre en œuvre afin que les tuberculoses soient réalisées dans les meilleures conditions pour le vétérinaire et dans les délais, depuis le test jusqu'à la lecture des résultats.

Pour un meilleur diagnostic des infections respiratoires du bovin

Une étude menée par l'ARSIA

Les infections respiratoires représentent la cause principale de morbidité et de mortalité dans nos élevages belges. Selon les données récoltées à l'ARSIA en 2015, les pneumonies représentaient près de 50% des diagnostics après autopsie dans la tranche d'âge de 2 à 6 mois et 40% dans la tranche d'âge de 7 à 12 mois.



Il est communément admis que l'environnement de vie des animaux d'élevage influe sur le bien-être et la santé des animaux. La qualité de l'air, en particulier, est un facteur important dans l'apparition des maladies respiratoires. Une ventilation efficace permet le renouvellement d'air qui doit être « purifié » en termes de germes, de poussières mais également au niveau de sa composition gazeuse (CO₂, NH₃ (ammoniac), vapeur d'eau, ...).

Avec le soutien financier de la Province de Hainaut et du Fonds de santé, l'ARSIA a dirigé lors des deux hivers derniers un projet sur les germes respiratoires identifiés chez les veaux par les techniques du lavage broncho-alvéolaire (BAL) (voir encadré ci-contre) et du prélèvement par écouvillon nasal, ainsi que sur les différents gaz de ferme réputés pour leur action irritative (NH₃, NO₂ (dioxyde d'azote) et H₂S (sulfure d'hydrogène)). Les résultats relatifs à ces gaz seront présentés dans la prochaine édition de l'ARSIA Infos. Ci-après, nous vous proposons de découvrir les conclusions liées aux germes retrouvés.

Pour cette étude, 31 fermes ont été visitées. Les informations recueillies par le vétérinaire d'exploitation nous ont permis de différencier 2 types de fermes :

1. **Ferme à « historique de grippe » négatif :** ferme dans laquelle il n'y a pas eu d'épisode de grippe durant les 2 années précédentes (6 fermes).
2. **Ferme à « historique de grippe » positif :** ferme dans laquelle il y a eu au minimum un épisode de grippe durant les 2 années précédentes (25 fermes).

Chacune de ces fermes a reçu une première visite. Lorsque cela était possible, un BAL était réalisé sur 2 veaux pris au hasard (sains ou manifestant peu de symptômes), dans la tranche d'âge où apparaissent généralement les gripes. Dans vingt des 31 exploitations, des écouvillons nasaux ont également pu être réalisés en privilégiant les mêmes veaux. Sur chacun de ces échantillons, une recherche d'un ensemble de germes (tels que *Mycoplasma bovis*, *Histophilus somni*, *Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, BRSV, PI3) a été réalisée par la technique PCR. Au cours de l'hiver, nous espérons recevoir de nouveaux prélèvements, provenant cette fois de veaux malades, au moment d'un épisode avéré de grippe. Malheureusement, seules 3 fermes ont pu nous en renvoyer. Les chiffres sont donc trop faibles pour confirmer la correspondance qu'il pourrait y avoir entre les échantillons des veaux sains et des veaux malades issus de même ferme. Néanmoins, les premiers résultats sont intéressants...

En comparant les résultats des fermes à « historique de grippe » positif et négatif, nous pouvons confirmer au laboratoire ce que constatent

les vétérinaires sur le terrain. Tous les résultats étaient négatifs chez 8 veaux sains sur 11 (73%) dans les fermes à historique de grippe négatif et seulement 8 sur 48 (17%) l'étaient, dans les fermes à historique de grippe positif. A l'échelle du troupeau, cela représente 67% des fermes négatives (en BAL) dans les fermes à historique de grippe négatif contre 96% positives dans les fermes à historique de grippe positif (cf graphique 1). Ceci atteste de la part déterminante des germes dans les problèmes de grippe en ferme. De plus, il semble qu'une partie, voire la majeure partie, des germes responsables pourraient être retrouvés également en dehors d'épisodes cliniques parmi les veaux. Mais là aussi, le nombre insuffisant d'échantillons ne nous permet pas de confirmer pleinement cette dernière hypothèse.

Le second élément intéressant à relever dans cette étude est la correspondance étroite existant entre les résultats issus des prélèvements par BAL sur 2 veaux d'un même lot. En effet, dans 1 cas sur 3, les résultats du veau 1 sont strictement identiques aux résultats du veau 2 et quasiment identiques dans plus de 7 cas sur 10. **La circulation et le portage des mêmes agents pathogènes respiratoires au sein d'un même lot sont un constat riche en enseignement et/ou préventive à mettre en place...** Les résultats du projet nous montrent que lorsqu'un germe est présent, il peut être retrouvé dans un nombre significatif de veaux d'un même lot. Par conséquent, rien ne sert de « s'acharner » à prélever sur un animal en détresse respiratoire sévère via un BAL, dès lors que les animaux fiévreux du même lot fourniront eux aussi une image des germes circulants. C'est aussi pour cela qu'afin d'obtenir une image « complète » de la situation de la ferme, nous conseillons au vétérinaire d'envoyer au laboratoire 3 prélèvements issus de 3 veaux d'un même lot.

Ce qu'il faut retenir

Si les conditions de l'environnement, telle qu'une aération inadaptée, favorisent les troubles respiratoires, les germes restent quant à eux le facteur déterminant dans l'apparition des problèmes de grippe rencontrés en ferme. Afin d'en permettre le diagnostic, nous ne pouvons que vous encourager à faire appel à votre vétérinaire qui, s'il l'estime nécessaire, pourra faire appel à notre laboratoire. Il lui proposera un « kit de diagnostic respiratoire » et l'accompagnera dans sa démarche diagnostique et sa décision thérapeutique.

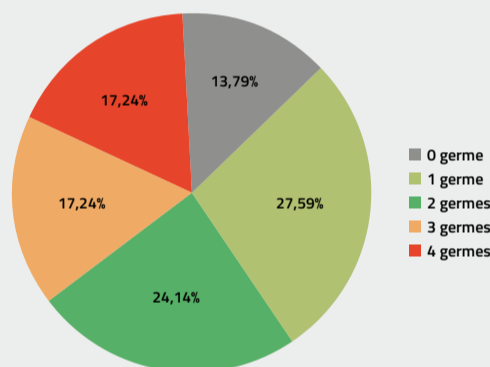
Pourquoi utiliser une technique plus « invasive » ?

Pour qui a déjà vu son vétérinaire réaliser un « lavage broncho alvéolaire » (BAL), cette technique de prélèvement apparaît certes un peu plus complexe que le geste simple et rapide de passer un écouvillon dans la partie profonde des cavités nasales. Mais ce dernier présente l'inconvénient évident de « récolter » au passage les bactéries et/ou virus également présents dans la partie antérieure du système respiratoire, germes qui ne sont pas toujours imputables à une infection des voies profondes et qui contrarient dès lors le diagnostic. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, le nombre de réponses positives aux différents germes est plus élevé sur écouvillon nasal profond que sur BAL, ce qui rend parfois l'interprétation des résultats plus compliquée.

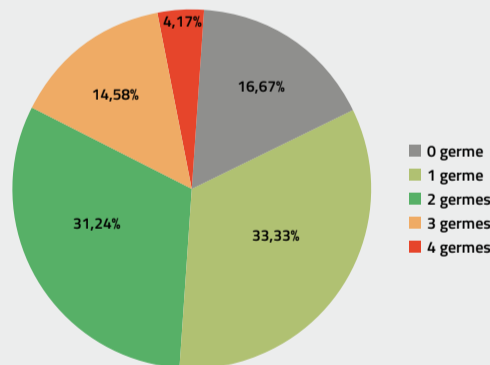
Les lavages broncho alvéolaires restent donc le prélèvement de choix pour deux raisons :

1. Ils sont plus adéquats à la réalisation d'une culture et d'un antibiogramme (moins de germes contaminants).
2. L'interprétation des résultats est plus facile.

Nombre de résultats positifs par écouvillon nasal (technique PCR)

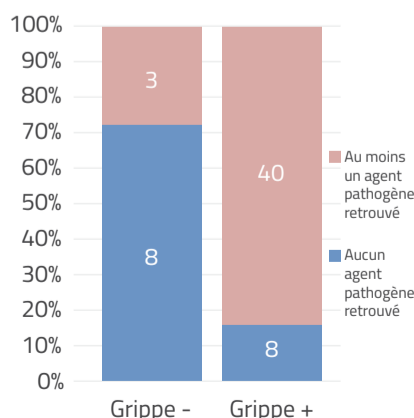


Nombre de résultats positifs par lavage broncho alvéolaire (technique PCR)



Graphique 1

Pourcentage de veaux chez lesquels aucun pathogène n'a été mis en évidence sur le lavage broncho alvéolaire en fonction de l'historique de la ferme



Pourcentage de fermes dans lesquelles aucun pathogène n'a été mis en évidence sur le lavage broncho alvéolaire en fonction de l'historique de la ferme

